

# Charles Vidal et l'épopée de '37 Étude historique et généalogique

Jean-Rodolphe Borduas

Volume 9, numéro 1, juin 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301695ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301695ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

## Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

## ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

## Citer cet article

Borduas, J.-R. (1955). Charles Vidal et l'épopée de '37 : étude historique et généalogique. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(1), 93–113.  
<https://doi.org/10.7202/301695ar>

## CHARLES VIDAL ET L'ÉPOPÉE DE '37

### ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?

(CORNEILLE, Horace, acte III, sc. VI).

#### ORIGINE DU PATRONYME VIDAL

Il arrive, parfois, en s'aidant de son patronyme et par une étude approfondie de sa langue maternelle, qu'on puisse découvrir l'origine de celui qui, le premier, a porté ce même patronyme pour le distinguer de ses voisins.

Le nom de famille Vidal est très ancien. Dans l'ouvrage d'Albert Dauzat<sup>1</sup>, on voit, touchant le nom Vidal, l'entrefilet suivant :

« Vitalis », « vital », « relatif à la vie », très en faveur chez les premiers chrétiens avec un sens mystique (vie surnaturelle), est le nom d'une dizaine de martyrs ; était encore en vogue à la fin du moyen âge. Formes populaires : ... Vidal au Midi. La forme savante « Vital » est moins fréquente comme patronyme.

De nos jours, on trouve des Vidal un peu partout dans le monde : en France, en Espagne, au Mexique, en Amérique du Sud, au Canada. Tous ces gens, porteurs d'un même nom, ont dû avoir une origine commune, dont le centre a pu se trouver en France, en Espagne ou en Italie.

Mais d'où sont donc venus les Vidal canadiens ?

#### ORIGINE DES VIDAL CANADIENS

Comme les deux seules familles Vidal qui ont colonisé le

---

<sup>1</sup> *Les Noms de Famille de France* (Payot, 1945).

Canada avant la conquête<sup>2</sup> venaient, l'une de Pignan, commune du département de l'Hérault, et l'autre, de Carcassonne, chef-lieu du département de l'Aude, — tous deux endroits situés bien au Midi de la France, — nous voyons donc que nos Vidal canadiens étaient bien Français.

#### PREMIER VIDAL CONNU

Nous avons bien l'intention de poursuivre nos recherches en France afin de tenter d'allonger la liste de nos ancêtres Vidal; autrement, il sera impossible de faire remonter l'ascendance de cette famille plus loin que 1675, année approximative de la naissance de Pierre Vidal, ci-après nommé.

A ce propos, voici ce que nous écrivait M. Louis Maurin<sup>3</sup>, maire de la commune de Pignan sus-mentionnée :

J'ai ensuite retrouvé, en 1700, la naissance de Louis Vidal, père de François, mais à partir de cette date et malgré ma meilleure bonne volonté, il m'a été impossible de remonter plus haut, la mauvaise qualité du papier, de l'encre et de l'écriture m'ayant interdit toute lecture.

En fait, le premier acte civil que nous ayons pu obtenir est le baptistaire de Louis Vidal, fils de Pierre. Nous le reproduisons *in extenso* :

#### Baptême de Louis Vidal — 1700<sup>4</sup>

L'an que dessus le onzième jour du mois de Mars a été baptisé par moy Vicaire soussigné Louis Vidal, fils de Pierre Vidal et de Louise Verdier, son parrain a été Louis Bouniol et sa marraine Louise Maffre, tous de la présente paroisse, présent Nicolas Bouniol, Thomas Dupont soussignés avec moy.

(suivent les signatures)

Le deuxième acte est celui du mariage de ce Louis avec Louise Verdier. En voici la teneur :

<sup>2</sup> *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes-françaises*, Mgr C. Tanguay.

<sup>3</sup> Lettre à l'auteur, datée du 19 décembre 1953.

<sup>4</sup> Registres de l'Etat Civil de la commune de Pignan (Hérault).

Mariage de Louis Vidal et de Louise Verdier—1725<sup>5</sup>

L'an que dessus et le vingt septième du mois de Juin après la publication de trois bans faites dans cette paroisse le 22, 29 avril et le six may dernier, ou les lettres de permission de Mgr l'Évêque en date du 15 May, signé Delelets, vic. gen. et plus bas Cuos sec. ont été par nous mariés après avoir pris leur consentement mutuel par parole de présent et ont reçu la bénédiction nuptiale, S<sup>r</sup> Louis Vidal, agé de vingt-cinq ans, fils de feu Pierre Vidal et Louise Verdier, décédée d'une part, et Françoise Rounier, agée de vingt-cinq ans, fille d'Estienne Rounier, monsieur, et de feu Françoise Mainil dudit lieu d'autre part, présent Pierre Atger, ménager, Jean Villemejane, tailleur, Jean Delanglade, praticien, et Pierre Irlandès, régent, signés avec les parties.

(suivent les signatures)

Et l'acte suivant, plus important pour nous que les précédents, nous fait part du baptême de François Vidal, l'ancêtre français des Vidal: Pignan canadien. Voici cet acte, tel que trouvé dans les registres de l'état civil de la commune de Pignan (Hérault) :

## Baptême de François Vidal — 1733

L'an que dessus et le vingt-huit d'Octobre a été batisé François, né le vingt sept du dit mois, fils de S<sup>r</sup> Louis Vidal et de D<sup>me</sup> Françoise Rounier mariés, ha<sup>nts</sup> de ce lieu, le parrein a été S<sup>r</sup> François Audibert, la marreine Catherine Audibert, fille du S<sup>r</sup> Audibert, le père présent a signé avec le parrein.

(suivent les signatures)

## PREMIER VIDAL CANADIEN, SOLDAT DE MONTCALM

Le premier acte de conséquence qui atteste la venue de François Vidal au Canada nous est fourni par le *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1951-1952 et 1952-1953, page 98 :

<sup>5</sup> Registres de l'Etat Civil de la commune de Pignan (Hérault).

## (FRANÇOIS VITAL DIT PIGNAU)

François vital dit pignau du reg<sup>t</sup> de la reine C<sup>pnie</sup> desnoes natif de pignan, diocèse de mont pel-lier en Languedoc depuis 6 ans en Canada âgé de 24 a obtenu La permission de faire publier ses bans et sur son age et sur le témoignage que mr pressart m'a donné de luy avoir fait faire sa Iere communion il y a près de 5 ans.

Briand, Chne. Vic. G1

Bien que ce document contienne des inexactitudes : nom, sur-nom, âge <sup>6</sup>, il ne nous donne pas moins la preuve tangible que François Vidal est venu au Canada avec les régiments recrutés dans le Midi de la France <sup>7</sup> pour aider Montcalm à édifier un rempart contre la poussée britannique en Amérique du Nord. Plusieurs amants de la Petite Histoire que nous avons déjà consultés à ce sujet, étaient de cet avis :

Ce François Vidal est sûrement un soldat des régiments de Montcalm, nous répondait M. Raoul Raymond, généalogiste métropolitain réputé <sup>8</sup>.

« Or, on sait que Montcalm lui-même était originaire de cette province-là (le Languedoc), vers l'autre extrémité où se trouve Candiac, près de Nîmes, » nous communiquait également feu Pierre J.-O. Boucher, en son vivant, membre de la Société Généalogique Canadienne-Française et de la Société Historique de Montréal <sup>9</sup>.

Fort de ces témoignages, nous avons donc écrit, en janvier 1949, — soit bien avant que le certificat de liberté ci-dessus ait été publié, — dans « François Vidal, patriote maskoutain » <sup>10</sup> :

<sup>6</sup> Cf. Rectification au sujet de François Vidal, *Mémoires de la Société Généalogique Canadienne Française*.

<sup>7</sup> Le Jean Bidal, du même RAPQ, page 137 (qui est évidemment un Vidal, car on trouve quantité de Vidal-Carcassonne dans nos registres paroissiaux), natif de Carcassonne, produit pour témoin un M. Lenoir, du même endroit. Avec François Vidal, nous avons déjà trois habitants du Midi de la France dans les régiments de Montcalm. Il y en eut sûrement beaucoup d'autres.

<sup>8</sup> Lettre à l'auteur, datée du 10 août 1945.

<sup>9</sup> Communication à l'auteur.

<sup>10</sup> Cf. *Mémoires de la SGCF*, III, no 4, (juin 1949) : 246-262.

Ces témoignages nous porteraient à croire que l'ancêtre Vidal serait venu au pays avec les régiments envoyés pour aider Montcalm à maintenir la suprématie française en Amérique.

Il est malheureux que le certificat de liberté de François Vidal ne soit pas daté, car cette date aurait pu nous fixer sur l'époque de son mariage. Comment se fait-il que le dictionnaire Tanguay ne mentionne ni la date, ni l'endroit de son mariage ? Se serait-il marié ailleurs qu'à Québec ? La chose est possible, puisque, à cette époque, des Québécois pouvaient fort bien aller se marier « aux détroits », par exemple, ou en tout autre endroit où on était sûr de trouver un missionnaire. Mais la naissance de son premier-né, François, nous permet de conjecturer qu'il se serait marié vers le 1er octobre 1760.

Voici ce que le dictionnaire Tanguay<sup>11</sup> nous apprend au sujet de François Vidal et de sa famille :

Vidal dit Pignan, François, du diocèse de Montpellier

Millet, Marie Charlotte (sans souche au Canada)

(ENFANTS) : François, b 18-7-1761 à PTQ<sup>3</sup>; m 23-11-1784, à Québec, à Geneviève Turier. — Marie-Charlotte, b<sup>3</sup> 9-4-1763. — Jean Baptiste, b<sup>3</sup> 29-7 et s<sup>3</sup> 27-6-1765. — Marie-Rose, b<sup>3</sup> 15 et s<sup>3</sup> 25-2-1767. — Pierre, b<sup>3</sup> 30-8-1768; s<sup>3</sup> 27-4-1769. — Marie-Geneviève, b 2-3-1770, aux Ecureuils. — Marie, b...; s... — Angélique, b<sup>3</sup> 25-3-1771; s<sup>3</sup> 4-7-1776. — Marie-Ursule, b<sup>3</sup> 2-6-1773. — Marie-Claire, b<sup>3</sup> 28-1-1775.

Il se peut que cette liste des enfants de François Vidal et de Marie-Charlotte Millet ne soit pas complète. Pour en avoir la certitude, il faudrait parcourir tous les registres paroissiaux de la région de Québec; comme nous n'en avons ni le temps ni le loisir, nous devons donc nous en contenter. Cependant, dans cette énumération, les descendants de François, fils, y ont leur compte puisque les renseignements qu'on y donne sont d'une rare exactitude.

<sup>11</sup> *Op. cit.*

## BAPTÊME DE FRANÇOIS VIDAL

Afin de vous montrer que la chaîne des ancêtres Vidal s'allonge comme elle se doit, c'est-à-dire par des actes de la plus rigoureuse authenticité, veuillez bien lire le baptistaire de François Vidal, fils <sup>12</sup>:

L'an mille sept cent soixante et un et le dix huit juillet j'ay baptisé François né dhier au matin du légitime mariage de François Vidal du diocèse de montpellier province du Languedoc et de Marie Charlotte Millet ses pere et mere de la paroisse de St Augustin, le parain a été Joseph Millet garçon de la ditte paroisse de St Augustin et la maraine Elisabeth Savary fille de la paroisse de Neuville la maraine a (signé) avec nous ainsi qu'il suit et le parain et le pere ne savent pas signer de ce requis.

élisabeth savari

Chartier de Lotbiniere prêtre et

Curé de neuville

## MARIAGE DE FRANÇOIS VIDAL, FILS, PÈRE DE CHARLES

A Québec, le 23 novembre 1784, François Vidal, fils de l'ancêtre, épousait Geneviève, fille de Barthélemy Turier <sup>13</sup>:

Acte de mariage: François Vidal & Marie-  
Geneviève Turier <sup>14</sup>

Le vingt-trois novembre mil sept cens quatre vingt quatre après la publication de deux bans de mariage faite au prône de notre messe paroissiale par les deux derniers dimanches consécutifs, pareille publication faite à la pointe aux trembles résidence de l'époux, entre François Vidal fils de François Vidal et de Charlotte Millet, de la pointe aux trembles, d'une part; et Marie Geneviève Turier, fille de Barthélemy Turier de cette paroisse, d'autre part; Monseigneur l'évêque de Québec ayant accordé dispense de l'autre ban restée entre nos mains, et ne s'étant

<sup>12</sup> Registres de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de Québec. Obligeance de M. Léon Roy, archiviste, de Québec.

<sup>13</sup> Boulanger, de Besiers, Bas-Languedoc. Dict. Tanguay.

<sup>14</sup> Registres de la paroisse Notre-Dame de Québec.

découvert aucun empêchement audit mariage, nous soussigné curé de Québec avons reçu leur mutuel consentement et leur avons donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par notre mère la Sainte église romaine et ce en présence de François Vidal, père, Jean Bte Vozel, cousins Jean Bte Bordeleau, Louis Marcoux, amis de l'époux et de Barthélemy Turier, père, Gabriel Misuguay, Jacques Cremasy, Jean Quélau amis de l'épouse dont plusieurs ont signé avec nous et les époux. Lecture faite.

F. Vidall	Turié	J. Cremasy
Marie Geneviève Turié	Missigué	Marie Douville
		Aug. D. Hubert,
		Ptre.

#### SÉJOUR À SAINT-MICHEL D'YAMASKA

Les terres de la Pointe-aux-Trembles de Québec ne suffisant plus à accommoder tous les enfants mâles des grosses familles d'alors, François, le fils, quitta le voisinage paternel pour venir s'installer temporairement à Saint-Michel d'Yamaska, le « grand Maska » d'alors.

En 1787, François IIe et son épouse habitent Saint-Michel, où ils ont demeuré au moins pendant neuf ou dix ans, témoins les baptistaires de leurs enfants: Godefroy, 8 novembre 1787; François-Barthélemy, 24 décembre 1788; Pierre-Paul, 19 mai 1790; Marie-Geneviève, 2 mai 1791; François Ier février 1792; Charles, 1er octobre 1794; Jeannette, 25 juin 1796.<sup>15</sup>

#### INSTALLATION DÉFINITIVE À SAINT-HYACINTHE

Le 12 août 1799, par acte passé devant Me Louis Picard,<sup>16</sup> notaire, François Vidal se porte acquéreur d'un lot de terre voisin d'un autre terrain qu'il possède déjà. Suit un court extrait dudit acte de vente:

Lequel (Jean-Baptiste Guillaume, dit Lescarbot) a reconnu . . . avoir vendu . . . à François Vidalle, habitant de cette paroisse . . . Un arpent de terre de

<sup>15</sup> Registres paroissiaux de Saint-Michel d'Yamaska. Obligeance du R. P. David Beauregard, o.f.m., de Sorel.

<sup>16</sup> Greffe conservé au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.



front sur trente arpens de profondeur, tenant par-devant au chemin St Simon, en profondeur Joseph Jarret dit Borgard; d'un côté, François Boucher; d'autre côté, l'acquéreur, sans aucuns batiments dessus construits.

Si, en août 1799, François Vidal achète un lopin de terre voisin d'un autre lopin dont il était déjà propriétaire, c'est donc qu'il avait feu et lieu à Saint-Hyacinthe; et le baptême de son fils, Louis, neuf mois plus tard, semble bien montrer l'intention qu'il avait d'y demeurer. Et le ménage Vidal aurait émigré de Saint-Michel à Saint-Hyacinthe, entre les années 1796, année de la naissance de Jeanne à Saint-Michel, et 1799, année du contrat passé devant M<sup>e</sup> Picard. Cette famille peut donc être considérée comme une des familles colonisatrices de la région mackinacquoise. Après un siècle et demi, plusieurs de ses descendants directs y demeurent encore, et les attaches qui les rivent au sol de la petite patrie sont si fortes qu'elles ont pu jusqu'ici résister aux assauts du temps.

#### LES ÉPOUX VIDAL, VICTIME DU CHOLÉRA ASIATIQUE

Une terrible épidémie de choléra, qui paraît avoir eu son origine à la Mecque et en Arabie en 1830, se répandit rapidement d'une part vers l'Afghanistan, le Thibet et la Sibérie, d'autre part en direction de l'Afrique du Nord, de la Syrie, de la Turquie et de la Grèce. En 1831, l'épidémie, continuant sa progression, passait de Sibérie en Russie, de là en Allemagne et, au début de 1832, éclatait en France, puis en Angleterre et en Irlande, d'où les immigrants irlandais allaient l'apporter en Amérique du Nord et, singulièrement, au Canada et à Québec.

Le 9 juin 1832, le *Québec Mercury* publiait la nouvelle suivante: C'est notre pénible devoir d'avertir le public que le choléra vient de faire son apparition dans nos murs. Depuis hier matin, on a relevé huit cas qui ont été reconnus par onze membres de la faculté comme ayant tous les symptômes du choléra spasmodique.<sup>17</sup>

<sup>17</sup> B. D. — L'épidémie de choléra de 1832 à Québec, dans *L'Action Catholique*, v. XVIII, n° 24, 13 juin 1954.

François Vidal et son épouse, Geneviève Turier, sont décédés à trois jours d'intervalle, victimes de cette épidémie, les 27 et 30 août 1832, comme leur acte de sépulture peut nous le laisser entendre :

Inhumation de Geneviève Courgué <sup>18</sup>

Le vingt sept Août mil huit cent trente deux, par nous, prêtre soussigné, a été inhumé dans le Cimetière (sic) de cette paroisse le corps de Geneviève Courgué, décédée hier, âgée de soixante deux ans, épouse de François Vidal, de cette paroisse. Présents Antoine Blanchette et Joseph Fournier, qui n'ont pu signer.

F. M. Turcotte, ptre.

Inhumation de François Vidal <sup>18</sup>

Le trente août mil huit cent trente deux par nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de François Vidal, cultivateur, veuf de Geneviève Courgué, décédé depuis douze heures agé de soixante et onze ans. Présents à l'inhumation Joseph Fournier et Antoine Blanchet, qui n'ont su signer.

F. M. Turcotte, ptre.

Le fait d'avoir inhumé François Vidal seulement douze heures après son décès n'est pas ordinaire et nous laisserait croire qu'il est mort de maladie contagieuse, maladie que son épouse lui aurait transmise et dont elle-même était morte trois jours auparavant.

ENTRÉE EN SCÈNE DE CHARLES VIDAL

Comme on l'a vu plus haut, Charles Vidal est né à Saint-Michel d'Yamaska, le 30 septembre 1794. Voici son acte de baptême :

Baptême de Charles Vidal <sup>19</sup>

L'an mil sept cent quatre vingt quatorze le premier Octobre a été baptisé Charles né d'hier fils de

<sup>18</sup> Registres paroissiaux de Saint-Hyacinthe.

<sup>19</sup> Registres paroissiaux de Saint-Michel d'Yamaska.

françois vidal et de genevieve turier son épouse le parain a été charles peltier et la marraine jeanne potvin lesquels ont déclaré ne savoir signer de ce requis suivant l'ordonnance.

fr. Chrisostome dugast, ptre.

Charles était donc âgé d'environ cinq ans lorsque ses parents vinrent s'établir à Saint-Hyacinthe.

Un acte de donation, passé devant M<sup>e</sup> Charles Lagorce, notaire <sup>20</sup>, le 5 novembre 1814, entre François Vidal et uxor et leur fils, Charles, nous apporte une nouvelle intéressante au sujet de ce dernier. Je cite :

... à Charles Vidal, leur fils, Mineur, maintenant milicien incorporé dans le troisième Bataillon de Milice, maintenant en quartier au Village de Saint-Hyacinthe...

Un an plus tard, plus précisément le 1er octobre 1815, par acte devant M<sup>e</sup> L. Picard, notaire <sup>20</sup>, Charles Vidal rétrocède la terre dont il était donataire, à ses parents, les donateurs :

... Sieur Charles Vidal, fils, étudiant à Saint-Hyacinthe. Lequel se trouvant dans l'impossibilité de soutenir et exécuter les charges et obligations dont il est contable envers mons<sup>r</sup> françois Vidal et dame genevieve turier, son épouse, ses pere et mere, par acte de donation reçu devant M<sup>re</sup> Lagorce, Notaire, en datte du cinq novembre mil huit cent quatorze, vû son infirmité ayant perdu une main pendant son service dans la milice incorporée...

Au sujet de cet accident, notre mère (fille de Clérice Vidal, elle-même fille de Charles), nous avait toujours dit que son aïeul Vidal n'avait qu'un bras lorsqu'elle le connut; mais elle ne pouvait cependant préciser l'époque où il avait perdu l'autre. Par ces deux actes, du 5 novembre 1814, et du 1er octobre 1815, nous pouvons présumer qu'il l'a perdu au cours de l'été 1815.<sup>21</sup>

#### CHARLES VIDAL, MILICIEN

Bien que l'acte d'engagement de Charles Vidal comme mili-

<sup>20</sup> Greffe conservé au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

<sup>21</sup> Cet accident était survenu lorsque le mousquet qu'il tirait éclata subitement, lui emportant la main. Tradition familiale.

rien demeure introuvable, nous savons qu'il servit dans la milice incorporée, comme soldat numéro 874 au 3<sup>e</sup> bataillon.<sup>22</sup> C'est bien ce que nous dit l'acte du 5 novembre 1814, devant M<sup>e</sup> Lagorce.

Quant à l'infirmité de Charles Vidal, les procurations suivantes viennent confirmer qu'il avait bien été blessé alors qu'il était milicien, car les gouvernements n'ont généralement pas l'habitude de verser des pensions à des personnes qui n'en méritent point.

#### Procuration par Charles Vidal à Joseph Dorion <sup>23</sup>

... Lequel (Charles Vidal) a fait et constitué pour son procureur Général et Spécial à l'effet qui suit, la personne de Monsieur Joseph Dorion, marchand, demeurant en la Ville de Québec, auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom, demander et percevoir à l'avenir, tous les six mois, du gouvernement, les allouances qui lui sont accordées en conséquence de son infirmité . . .

#### Procuration par Charles Vidal à J. T. Drolette <sup>24</sup>

... Lequel (Charles Vidal) a fait et constitué pour son Procureur Général et Spécial à l'effet qui suit Joseph Toussaint Drolette, Écuyer, Marchand, demeurant en la Paroisse de Saint Marc, auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom demander et percevoir à l'avenir tous les six mois du Gouvernement les allouances qui lui sont accordées en considération de son infirmité . . .

### CHARLES VIDAL ESSUIE UN CUISANT AFFRONT

A peine avait-il atteint son âge de majorité que Charles Vidal fut victime d'une aventure qui eût pu le changer en mysogyne invétéré. Voici comment :

<sup>22</sup> Documents de la Session, 1876, page 89. Renseignement gracieusement fourni par M. Emile Falardeau, généalogiste métropolitain.

<sup>23</sup> Greffe de Me Charles Lagorce, conservé au Palais de Justice de St-Hyacinthe.

<sup>24</sup> *Ibid.*

Décharge portant quittance par Charles Vidal  
à Marg. Forcier <sup>25</sup>

... Lequel (Charles Vidal) reconnaît et confesse, par ces présentes, avoir eû et reçu tout présentement de Demoiselle Marguerite Forcier, demeurant en la Paroisse de Saint-Hyacinthe par les mains de Demoiselle François Forcier, sa sœur, à ce présente et acceptante la somme de dix-neuf Piastres et quatre livres huit sols étant la dite somme pour les fraix, avances que le dit Charles Vidal a fait à la dite Marguerite Forcier en Contemplation de Mariage qui devait être célébré lundi de la présente Semaine et qui ne l'a pas été faite par la dite Marguerite Forcier de ne l'avoir point voulu...

Par son refus d'épouser Charles Vidal, cette demoiselle Forcier a perdu l'occasion de passer à la postérité. *Errare humanum est !* Et Verdi n'étant pas encore né, Vidal ne pouvait se consoler de sa déveine en chantant *la donna è mobile*.

PREMIER MARIAGE DE CHARLES VIDAL

Le 25 novembre 1817, à Saint-Charles-sur-Richelieu, Charles Vidal épousait Félicité Bissonnet :

Acte de mariage :

Charles Vidal & Félicité Bissonnet <sup>26</sup>

Le vingt-cinq novembre mil huit cent dix-sept, après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale le dimanche dernier, les parties ayant obtenu dispense de deux bans de Messire Roux, vicaire général, entre Charles Vidal, aubergiste de la paroisse de Saint-Hyacinthe, où le ban a été publié, comme il appert par le certificat de Mr le curé du lieu, fils majeur de François Vidal, journalier dans la dite paroisse de Saint-Hyacinthe et de Geneviève Curier, d'une part; et Félicité Bissonnet, fille majeure de Louis Bissonnet, cultivateur du lieu et de Louise Girard, d'autre part; ne s'étant dé-

<sup>25</sup> Greffe de Me Lagorce, conservé au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

<sup>26</sup> Registres paroissiaux de Saint-Charles-sur-Richelieu.

couvert aucun empêchement ni formée aucune opposition audit mariage, nous, prêtre soussigné, du consentement des parents requis par la loi avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant le Rit prescrit par notre mère la Ste Eglise Romaine, et ce en présence de pierre Gauthier, ami tenant lieu de père, de François Vidal, frère de l'époux, de Louis Bissonnet, père, de Louis Bissonnet, frère, d'Amable et Michel Bissonnet, oncles, et d'Etienne Bissonnet, cousin de l'épouse et de plusieurs parents et amis dont quelqu'uns ont signé avec nous ainsi que les nouveaux époux de ce requis suivant l'ordonnance.

Charles Vidal  
Félicité Bissonnette  
Pre Gauthier  
P. Robitaille, ptre.

De ce mariage, sont nés sept enfants, tous baptisés à Saint-Hyacinthe: Geneviève-Emélie, le 8 mars 1819; Geneviève-Clérice, le 21 octobre 1821; Aglaée-Virginie, le 13 août 1823; Charles-David-Napoléon, le 4 octobre 1830; Marie-Ariadne, le 4 mai 1832; Céline, le 5 mai 1834; un anonyme, le 17 mars 1836.

Des sept enfants de ce ménage, quatre décédaient en bas âge: Geneviève-Emélie, en 1820, à 19 mois; David-Napoléon, en 1831, à 18 mois; Céline, en 1836, à 21 mois; et l'anonyme, à 2 jours. Les actes de sépulture de ces enfants sont inscrits aux registres de la seule église qui existait alors à Saint-Hyacinthe et qu'on appelle encore aujourd'hui « la paroisse ».

Félicité Bissonnet, la mère, décédait à Saint-Hyacinthe, le 22 juillet 1836, où elle était inhumée le lendemain :

#### Inhumation de Félicité Bissonnet <sup>27</sup>

Le vingt-deux Juillet mil huit cent trente-six,  
Nous, Prêtre soussigné, avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Félicité Bissonnette, décédée la veille, âgée de trente-neuf ans, épouse de Charles Vidal, huissier de cette paroisse.

<sup>27</sup> Registres paroissiaux de Saint-Hyacinthe.

Présens Joseph Fournier & Charles Benoit, qui n'ont  
su signer.

Ed. Crevier, Ptre.

Dès cet instant, il ne restait plus de ce ménage que l'époux  
et trois fillettes: Geneviève-Clérice, Aglaée-Virginie et Marie-  
Ariadne. ou Orienne.

#### CHARLES VIDAL, HUISSIER

Vous avez vu par les quelques documents que nous avons  
cités que Charles Vidal a, tour à tour, été étudiant, milicien, au-  
bergiste, négotient (sic) et finalement huissier.

Si, après 1836, vous constatez avec dépit qu'il fait l'ouvrage  
sale d'un P.-E. Leclerc<sup>28</sup>, n'allez pas vous en formaliser outre  
mesure, et n'oubliez pas surtout qu'il était huissier depuis 1821.  
De plus, comme il était manchot depuis 1815, les tâches manuelles  
lui étaient interdites par le fait même; il fallait donc qu'il ga-  
gnât sa vie autrement. Et il serait devenu huissier plutôt par  
nécessité que par inclination.

Au cours de sa carrière de chef de Police, M.  
Leclère eut entre autres limiers à son service,  
Alexandre Comeau, Simon Lespérance, Charles Vi-  
dal et le fameux Félix Poutré.<sup>29</sup>

Pierre-Edouard Leclerc était chef de police à  
Montréal. Sa juridiction paraît s'être exercée avec  
zèle dans notre district, grâce aux services de Simon  
Lespérance, Amable Loiselle, Comeau, Ch. Vital  
(sic), dont les noms rappellent de cuisants souve-  
nirs dans quelques familles.<sup>30</sup>

Devant de telles preuves, à quoi bon nier le fait, surtout lors-  
que vous tombez sur un document comme celui dont je vous donne  
tout de suite communication :

<sup>28</sup> *L'Ami du Peuple* avait été fondé en 1832 par le chef de police P.-E. Leclerc, un chouayen célèbre. (*Histoire des Patriotes*, par Gérard Filteau).

<sup>29</sup> « Pierre-Edouard Leclère », par F.-J. Audet, dans *Les Cahiers des Dix*, 1943.

<sup>30</sup> *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, par Mgr C.-P. Choquette.

Dépaussion de Vidalle contre George Augé <sup>31</sup>

Pardevant moi est comparu Charles Vidal Conétable dument apointé pour la paroisse de St Hyacinthe, lequel après cermant prété sur les saints Evangiles dit et affirme que vers les trois heures de l'après midy de ce jour vingt trois<sup>emme</sup> de Novembre, il se seroit rendu à St Damas à la demeure de Jean Bte Bourque, Marchand du lieu et contre lequel il étoit porteur d'un warrant d'arrétassion pour haute trahison — et que là il s'adressa à George Augé commis dudit Jean Bte Bourque, lui demandant où étoit Mr Bourque et qu'il étoit porteur d'un warrant contre lui pour haute trahison, que ledit George Augé lui dit qu'il n'avoit pas vue Mr Bourque depuis la veille et qu'il ne savoit pas où il étoit, n'en ayant pas eu de nouvelle depuis sa partance et que lui dit dépausant a été informé par deux personnes digne de foie qu'ils avoient vue Bourque dans sa cour ayant les mains dans ses poches environ un heur avant son arrivée à la maison du dit Bourque, et qu'il est sous la ferme persuasion que le dit george Augé ne lui a dit celà que dans l'intension de favoriser l'Evasion du dit jean Bte Bourque qu'alors ledit dépausant notifia le dit George Augé qu'il étoit son prisonier au nom de la raine parce qu'il refusoit de lui dire la vérité et que celà étoit cause qu'il ne pouvoit pas prendre le dit Bourque, le dit George Augé lui demanda s'il avoit un warrant pour le prendre et qu'il ne marcheroit pas sans celà, mais qu'après lui avoir dit qu'il alloit le faire attacher pour le conduire chez un magistrat, il se dessida à se laisser conduire, et le dit dépausant ne dit Rien de plus, et a signé.

Charles Vidalle.

Affirmé devant moi à Saint-Hyacinthe  
ce vingt-trois novembre 1838.

J. Benoit, J. P.

Au cours de cette étude, nous ne voulons pas vous faire un portrait inexact de Charles Vidal en omettant, par exemple, de présenter certains documents de nature à le déprécier aux yeux

<sup>31</sup> Document conservé au Musée provincial de Québec.



des siens; au contraire, nous connaissons les rigueurs de l'Histoire, et nous n'escamoterons aucun document. Libre à vous de le juger comme bon vous semblera.

L'acte d'accord ci-après nous donne un autre aspect du caractère de Charles Vidal:

Accord entre J. B. Brunelle et Charles Vidal <sup>32</sup>

... Lesquels pour éviter l'Action et demande faite par le dit Jean Baptiste Brunelle contre le dit Charles Vidal pour raison de quelques mauvaises paroles que le dit Jean Baptiste Brunelle prétend que le dit Charles Vidalle lui a dit ainsi qu'à sa femme...

Et en outre le présent accord et désistement fait moyennant la somme de Vingt Quatre Piastres et demi d'Espagne étant pour le remboursement de tous les frais et dépends fait par le dit Jean Baptiste Brunelle pour le dit Procès, laquelle dite somme le dit Jean Baptiste Brunelle reconnoit avoir eû et reçu du dit Charles Vidal et dont quittance générale.

Charles Vidal avait-il la langue trop bien pendue? Nous serions porté à le croire. D'ailleurs, comment en aurait-il été autrement? Pignan n'est-il pas au Midi de la France, à faible distance de La Cannebière? Ces vertes paroles qu'il adressait aux époux Brunelle, en 1822, il a dû les répéter, quinze ans plus tard, à l'adresse des oppresseurs du peuple canadien, mais comme le plan change du tout au tout, ce qui était jadis repréhensible devint subitement louable. Ce que c'est tout de même que l'à-propos.

CHARLES VIDAL, PATRIOTE

Charles Vidal, petit-fils de François, n'avait pas oublié que son aïeul s'était battu sous Montcalm, pour la défense du Canada... Son enfance avait dû être nourrie des exploits merveilleux de cet aïeul courageux qui avait quitté sa patrie pour aller conserver à son roi, le fol Louis XV, les fameux

<sup>32</sup> Minute de Me Lagorce, datée du 27 octobre 1822, et conservée au Palais de Justice de Saint-Hyacinthe.

« quelques arpents de neige »... Charles Vidal était Français par le sang... Charles Vidal était Canadien de cœur et de tête... Charles Vidal était un de ces hommes comme il s'en rencontre partout mais en nombre infinitésimal : un brave homme assoiffé de justice, ne craignant pas de critiquer ouvertement l'oppresser sans se soucier des désagréments que sa conduite pourrait lui attirer.

Mr Papineau eut l'occasion de visiter il y a quelques jours Saint-Hyacinthe. A son arrivée dans ce village, les citoyens s'assemblèrent en un instant et se rendirent, musique en tête, auprès de l'homme du peuple, pour le féliciter sur sa venue parmi eux, ce qu'ils firent de la manière la plus cordiale et avec enthousiasme. Ils se rendirent ensuite dans un autre quartier du village vis-à-vis un auberge où, l'on ne sait trop comment ni pourquoi, se trouvait sir John Colborne. S'attendant sans doute à un compliment semblable à celui que venait de recevoir l'honorable Orateur, les gens de la maison ouvrirent les fenêtres, mais quel dût être leur désappointement lorsque la foule se mit à crier « Vive Papineau » « A bas Colborne et Gosford ! » Le même soir on fit au commandant des forces de sa majesté un charivari affreux. Le lendemain au point du jour sir John et sa suite décampèrent.

Les braves et dignes patriotes de l'endroit se proposaient de planter un mai sur la place publique en face de l'église de St Hyacinthe, en l'honneur du grand réformiste canadien.<sup>33</sup>

Le sang méridional de Vidal ne devait-il pas bouillir devant cet enthousiasme patriotique ? Comment Vidal pouvait-il demeurer sourd à l'appel suprême lancé par les Papineau, les Nelson, les Côté, les Girod ? Si les sommités de Saint-Hyacinthe — pour ne nommer que Boucher de la Bruère — embarquèrent pour la plupart dans cette galère, pourquoi Charles Vidal, un petit huissier de rien du tout, n'aurait-il pas été excusable d'y mettre le pied, lui aussi ?...<sup>34</sup>

<sup>33</sup> *La Minerve*, 14 septembre 1837.

<sup>34</sup> A St-Hyacinthe, Pacaud et Charles Vidal firent faire des exercices de manoeuvres à un certain nombre de jeunes patriotes. Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*.

Son père et sa mère n'avaient-ils pas été fauchés par la terrible épidémie de 1832, fléau imputable à l'incurie du gouvernement anglais ? . . .

La visite de Papineau avait sans doute porté fruit puisque, le 26 novembre 1837, le clergé et les habitants de Saint-Hyacinthe signaient l'affidavit suivant: <sup>35</sup>

. . . Nous, les soussignés, le clergé et les habitants de Saint-Hyacinthe, protestons de notre loyauté, promettons de conserver la paix envers le Gouvernement de Sa Majesté Britannique et nous nous obligeons d'aider à maintenir l'existence de la loi en cette Province du Bas-Canada.

Fait au presbytère de Saint-Hyacinthe, le 26 novembre 1837.

(signé) .....

Honoré Parent  
CHARLES VIDALLE  
Joseph Cabana  
.....

Affirmé devant moi à Saint-Hyacinthe, le 7 janvier 1838.

J. Benoit, J. P.

Bien que Vidal eût promis sous son seing d'être loyal au gouvernement de Sa Majesté Britannique, il dut continuer ses activités patriotes. L'affidavit de Joseph Caouette nous en fournit une preuve incontestable:

Affidavit de Joseph Caouette <sup>36</sup>

District de Montréal.

Joseph Caouette, Cultivateur et forgeron de la Paroisse de St Hyacinthe dans le dit District après serment dument prêté sur les saints Evangiles dépose et dit:

Que vers le cinq du mois de novembre courant un grand nombre de personnes déguisés auroient de

<sup>35</sup> *Histoire de la ville de Saint-Hyacinthe*, par Mgr C.-P. Choquette.

<sup>36</sup> Document conservé au Musée provincial de Québec.

nuit couru un Charivari dans le village et Paroisse de St Hyacinthe susdit dans la vue ostensible d'aliéner les esprits et l'alléiance des loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté et de renverser le Gouvernement existant pour en substituer un autre, à la tête duquel on vouloit mettre Louis Joseph Papineau Ecuier. —

Que dans ce but, le dit Charivari faisoit des visites nocturnes chez des particuliers opposés en politique à celle entretenu par le dit Louis Joseph Papineau et leurs faisoient toutes especes de cruauté pour les engager à joindre leur parti. —

Que le déposant ayant appris ceci auroit fait visite à ses amis fideles au Gouvernement et auroit aussi formé un parti d'environ quatre vingt personnes armés afin de repousser le dit Charivari, au cas ou il viendroit leur rendre visite. —

Que dès ce moment le dit charivari auroit cessé ses dites visites nocturnes. —

Que le déposant auroit gardé son parti armé pendant deux nuits, et auroit cessé de les rassemblés — après une conférence avec les dites parties à une assemblée tenue à cet effet, ou on avait résolu de part et d'autre de se tenir tranquille. —

Que la troisième nuit un nommé Monarque aubergiste dans le dit Village, son ami, l'auroit invité de passer un moment avec lui, ce soir la — quant le déposant y fut accompagné de Jean Baptiste Fontaine, Cultivateur de l'endroit, peu de temps après leur arrivée chez le dit Monarque, le nommé Charles Vidal et son beaufrère Pierriche Bissonnet seroient venus les y trouver vers les minuit ayant été envoyé là par le nommé Joseph Martin qui savoit que le déposant y étoit. —

Que pendant la veillée le dit Vidal auroit envoyé le dit Pierriche Bissonet organiser le Charivari a ce que suppose le déposant parce qu'en sortant de chez le dit Monarque le déposant et Jean Baptiste Fontaine son associé auroient été entouré par le dit Charivari à la tête duquel se trouvoit le dit Charles Vidal, que toutes les autres personnes étoient masqués & le déposant ne put les reconnaître; qu'ils saisirent le déposant et le dit Jean Bte Fontaine et leurs firent des maltraitemens afin de leur faire crier

« hourra pour Papineau » ce que le déposant refusa de faire ainsi que le dit Fontaine qu'ils promirent de les mettre en liberté s'ils vouloient ainsi crier — qu'ayant persisté à ne pas vouloir crier pour Papineau on lia et garotta le déposant avec une paire de guide qu'on lui passa autour du Col et le traina en prison ainsi que le dit Fontaine; Arrivé à la prison les portes souvrirent et on y logea le déposant ainsi que son associé.

Qu'il ne fut pas gardé longtemps en la dite prison, ou on le délia, et il s'en retourna chez lui.

Que le gardien de la dite Prison se nomme Godefroy Rainault dit Blanchard, huissier du même lieu.

Et le déposant ne dit rien de plus et a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque lecture faite.

sa  
Joseph X Caouette  
marque

Assermenté pardevant moi à Montréal,  
ce 23 Novembre 1837.

(signé) R. Hart, J. P.

L'affidavit de Jean Fontaine corrobore celui de Caouette :

Affidavit de Jean-Baptiste Fontaine <sup>37</sup>

District de Montréal

Jean-Baptiste Fontaine Cultivateur de la Paroisse de St Hyacinthe dans le dit District après serment duement prêté dépose et dit qu'il y a quelques moments, étant dans l'Office de la police, ce vingt-troisième jour de Novembre courant, il étoit présent quand le nommé Joseph Caouette Cultivateur & forgeron du lieu susdit, a fait sa déposition ci annexée, laquelle contient la Vérité, tous les faits y mentionnés étant à sa connaissance personnelle.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(signé) Jean Fontaine

Assermenté de devant moi à Montréal,  
ce 23 Novembre 1837.

(signé) R. Hart, J. P.

---

<sup>37</sup> Document conservé au Musée provincial de Québec.

La supercherie de Vidal était enfin découverte. Vidal était pris à son jeu de cache-cache. Le fameux P.-E. Leclerc émettait, le 6 décembre 1837, un mandat d'arrestation contre lui :

Peace Office <sup>38</sup>

Province of Lower Canada  
District of Montreal

Pierre E. Leclerc, Esquire, one of the Justices of our Sovereign Lady the Queen, assigned to keep the Peace within the said District ;

To the High Constable, all other Constables, Peace Officers and others, the Ministers of our said Lady the Queen, within the said District and to every of them, GREETING ;

WHEREAS Charles Vidal, of St Hyacinthe and District aforesaid, labourer stands charged upon Oath with the Crime of High Treason ;

THESE ARE THEREFORE to authorize and command you, or any of you, in Her Majesty's name, forthwith to apprehend and bring before me the body of the said Charles Vidal to answer to the said charge, and to be further dealt with according to law. Herein fail you not.

Given under my Hand and Seal at Montreal, this Sixth day of December in the first year of Her Majesty's reign.

(signé) P. E. Leclerc, J. P.

Jean-Rodolphe BORDUAS

Bibliothécaire à  
l'Ecole de Médecine vétérinaire  
de la Province de Québec,  
Saint-Hyacinthe.

(A suivre)

---

<sup>38</sup> *Ibid.*